



«Se réappropriier sa voix»

Atelier voix et texte animé par

Jean-François Brion

Les 15 et 16 octobre 2016

Retrouver une respiration libre, débarrassée des verrous de la vie quotidienne.

Oser le son, oser le mot.

Oser le silence après le mot.

Respirer le silence.

Prendre conscience du geste vocal pour relier le corps, le souffle, la voix et l'émotion.

Le stage

Objectif

Ce stage axé autour de la voix et de la respiration est l'occasion, d'une part, de comprendre mieux les mécanismes qui permettent à la voix de se développer en liberté, sans tensions, et, d'autre part, de développer progressivement son potentiel vocal, dans le respect du rythme et des caractéristiques vocales de chacun(e).

Méthodologie

Le travail prend appui essentiellement sur les techniques développées par François COMBEAU (France) et met en avant des relations corps – souffle et voix.

Les notions d'appui, de prise de conscience du mouvement kinesthésique seront développées et mises en relation directement dans le travail du texte, utilisé comme matériel d'expérimentation.

Nous privilégierons un perpétuel aller-retour entre le travail vocal et son effet sur le texte, favorisant les moments d'échange et d'évaluation.

Chaque participant(e) aura soin de **mémoriser** un texte de 15/20 lignes (longue réplique ou monologue) puisé dans une œuvre théâtrale de Shakespeare, Racine, Molière ou Musset.

Un texte contemporain de qualité, en vers ou en prose, peut également être choisi.



L'animateur, **Jean-François Brion**

**chargé d'enseignement vocal
au Conservatoire Royal de Bruxelles**

Jean-François Brion est comédien, chanteur. Formé au Conservatoire royal de Bruxelles il est détenteur d'un premier prix d'art dramatique et un prix supérieur de déclamation (1998 – 2000).

Pédagogue vocal dans cette même institution depuis 2000, il a suivi de nombreuses formations avec François Combeau (France), Kristin Linklater (USA), Sylvie Storme (Belgique) ainsi qu'avec Françoise Walot (Belgique) avec laquelle il a travaillé conjointement à maintes reprises.

Comédien et metteur en scène, il travaille aujourd'hui essentiellement dans le coaching vocal d'acteurs et dans le suivi de futurs pédagogues (agrégation).

Dates : 15 et 16 octobre 2016 de 10h à 18h. avec pauses

Lieu : Bruxelles – Salle à déterminer.

Public concerné : comédiens.

Niveau : Tout niveau.

Matériel didactique :

Au choix du participant, 15/20 lignes

. soit puisées dans une œuvre théâtrale de Shakespeare, Racine, Molière ou Musset (longue réplique ou monologue)

. soit puisées dans une œuvre contemporaine de qualité, en vers ou en prose.

Copie du texte retenu à remettre à l'animateur à la réunion de contact.

Préparation : **mémorisation PLUS QUE PARFAITE** du texte choisi pour garantir une efficacité dans le travail.

Recommandations & tenue :

Une partie du travail se faisant au sol, il est recommandé d'apporter :

- Un tapis de sol relativement chaud.
- Une tenue souple et chaude.
- Des chaussettes chaudes antidérapantes.
- Éventuellement un coussin relativement dur.

Réunion de contact : le **jeudi 6 octobre 2016 à 19h** à l'ABCD, rue du Viaduc, 118 à 1050 Bruxelles.

L'animateur souhaite la présence de l'ensemble des stagiaires afin de noter le texte choisi de chacun(e) et de donner certaines directives.

P.A.F. : 55 euros pour les ABCDéens (membres d'une troupe affiliée à l'ABCD)
60 euros pour les membres d'une troupe affiliée à l'ACTH, ANTA, ALTA et UCW
et **65 euros** pour « les autres »

Pour vous inscrire

Effectuez le paiement de la PAF sur le compte de l'ABCD n° BE31 9731 1473 3755 avec la mention « stage + nom de l'animateur » **ET envoyez vos coordonnées** (*nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, GSM, e-mail et, si vous faites partie d'une troupe, le nom de celle-ci*) à **Micheline Christophe**, par e-mail stages@abcd-theatre.be ou par courrier : avenue de l'Aquilon 6 bte 1 à 1200 Bruxelles.

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION AUX STAGES ABCD

Le nombre de places par stage étant limité (**12 participants**), les inscriptions sont prises en considération **par ordre d'arrivée des paiements**.

En cas de désistement plus de 15 jours avant le début du stage, le montant de l'inscription (déduction faite de 15 euros pour frais administratifs) n'est remboursable que si un(e) autre stagiaire peut remplacer la personne défaillante. En cas de désistement moins de 15 jours avant le début du stage, aucun remboursement n'est possible.

Toute contestation sera tranchée par le C.A. de l'ABCD.